

PERMIS D'AMENAGER

Département de Loire Atlantique

Commune de **PONTCHATEAU**

Lieudit "La Cathelinais"

ZR n°443p

"La Cathelinais"

Programme des travaux

Article R 442-5 c) du Code de l'Urbanisme

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES - VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN
16 rue Pierre Morin
BP 14
44130 Blain
Tél. 02 40 79 02 70
Fax 02 40 79 13 65

SAVENAY
2 rue de la Gare
BP 2
44260 Savenay
Tél. 02 40 56 91 73
Fax 02 40 56 92 27

SAINT HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 Saint Herblain
Cedex
Tél. 02 40 86 09 73
Fax 02 40 86 09 70

PONT-CHÂTEAU
2 rue des Châtaigniers
BP 22
44160 Pont-Château
Tél. 02 40 01 60 27
Fax 02 40 88 05 26

SARL AU CAPITAL
DE 80 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

Date	Indice	Nature des modifications	
Nivellement en système indépendant Coordonnées en système indépendant			
<h1>PA8a</h1>		Pour : BATIPROMO La Grande Noë 44630 PLESSE	
Echelle 1 /	Ref : S4015	Date de Creation 4.12.2009	Fichier Autocad S4015.PA.DWG

SOMMAIRE

VOIRIE	2
ASSAINISSEMENT	2
<i>EAUX PLUVIALES</i>	2
<i>EAUX USEES</i>	2
EAU POTABLE.....	3
ELECTRICITE	3
<i>COFFRETS</i>	3
<i>COFFRETS RELAIS</i>	3
TELECOMMUNICATIONS	3
PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS.....	3
PARKINGS	3
SIGNALISATION ROUTIERE	3

PREAMBULE

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant sur les plans ci-annexés, pour assurer la viabilité du lotissement nommé « LA CATHELINAIS » situé sur la commune de PONTCHATEAU (Loire-Atlantique) à partir de la date de notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

VOIRIE

La voirie créée permet l'accès à tous les lots pour les véhicules du service de protection contre l'incendie et pour les véhicules de déménagement (voir plan annexé au présent dossier « Programme des travaux » PA8b).

Deux entrées communes seront aménagées, la première pour les lots 2 à 5 inclus et la seconde pour les lots 6 à 8 inclus.

Ces entrées seront constituées d'une couche de GNT 10/80 sur 30 cm d'épaisseur et d'une couche de GNT 0/31,5 sur 25 cm d'épaisseur et d'un enrobé, revêtement de béton bitumineux 0/10 à 110 kg/m² sur 5 cm d'épaisseur. Un feutre géotextile pourra être mis en place sous la structure suivant la nature des terrains au moment des travaux.

Les constitutions définies ci-dessus pourront éventuellement être modifiées en fonction de la nature du terrain au moment des travaux.

Il est précisé que la structure de la voie ainsi proposée devra obligatoirement donner des mesures de déflexion dont la moyenne sera inférieure à 150/100^{ème} de m/m avec des pointes maximales de 200/100^{ème} de m/m maximum. L'écart type des mesures de déflexions de la chaussée ne pourra être supérieur à 50.

ASSAINISSEMENT

EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales des espaces communs seront recueillies et dirigées vers le fossé à l'Est de la voie communale existante.

Les canalisations permettant l'écoulement de ces eaux seront en PVC ou en béton de diamètre 200 et plus.

Chaque lot individuel disposera d'un branchement individuel raccordé au réseau commun. Les eaux pluviales ainsi recueillies seront canalisées vers le fossé existant le long de la voie nationale située au Sud-Est de l'opération.

EAUX USEES

Les eaux usées seront traitées par les acquéreurs des lots sur leur terrain, conformément à une étude de sol et de filière qui devra être jointe au permis de construire.

Les eaux épurées des lots seront recueillies et canalisées en mode gravitaire jusqu'au fossé existant le long de la voie nationale située au Sud-Est de l'opération.

EAU POTABLE

Le lotissement sera relié à la canalisation existante et tous les lots seront desservis en eau potable. Tous les détails seront consignés dans le plan annexé, un poteau incendie pourra être implanté à l'intérieur du projet suivant les directives du SDIS44.

Le réseau sera conforme aux prescriptions du syndicat départemental d'adduction d'eau potable.

ELECTRICITE

Tous les lots seront desservis en électricité. Le réseau basse tension sera réalisé au moyen de conducteurs souterrains, alimentant des boîtiers de raccordement enfermés dans les coffrets incorporés aux clôtures des lots et conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

COFFRETS

Les coffrets seront placés le long de l'alignement du domaine public, l'ouverture du coffret donnant sur les espaces communs.

Le lotisseur aura soin de coordonner ces études et ces travaux qui seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

COFFRETS RELAIS

Tous les coffrets relais EDF feront l'objet d'une étude particulière pour être dans la plus grande majorité incorporés avec les autres coffrets de branchement.

Tous les réseaux d'électricité seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

TELECOMMUNICATIONS

Le projet de desserte téléphonique du lotissement sera réalisé suivant les prescriptions des Télécom qui en fixeront les modalités d'exécution. Cette desserte téléphonique se fera en souterrain (voir plan annexé). Chaque lot disposera d'un citerneau raccordé au réseau interne du lotissement.

Pour des raisons techniques et ou à la demande des concessionnaires, la position des réseaux et des tabourets sera susceptible d'être modifiée pendant les travaux, un transformateur électrique pourra être implanté dans le périmètre de l'opération.

PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS

Les espaces verts seront engazonnés et aménagés de façon harmonieuse.

La réalisation se fera en même temps que la finition de la voirie.

PARKINGS

Quatre places de stationnement communes seront réalisées sur les espaces communs.

Chaque acquéreur devra créer sur son lot le nombre de stationnements nécessaire à l'usage de sa construction conformément aux règles du P.L.U. de la commune de PONTCHATEAU approuvé le 22 mai 2006.

SIGNALISATION ROUTIERE

Le lotisseur a la charge de la fourniture et de la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation à implanter sur la voie du lotissement débouchant sur la voie publique.

Le type et l'emplacement des panneaux seront indiqués par l'autorité administrative chargée de la gestion des voies publiques intéressées.